



LES ATELIERS GRAND SITE MARAIS MOUILLÉ

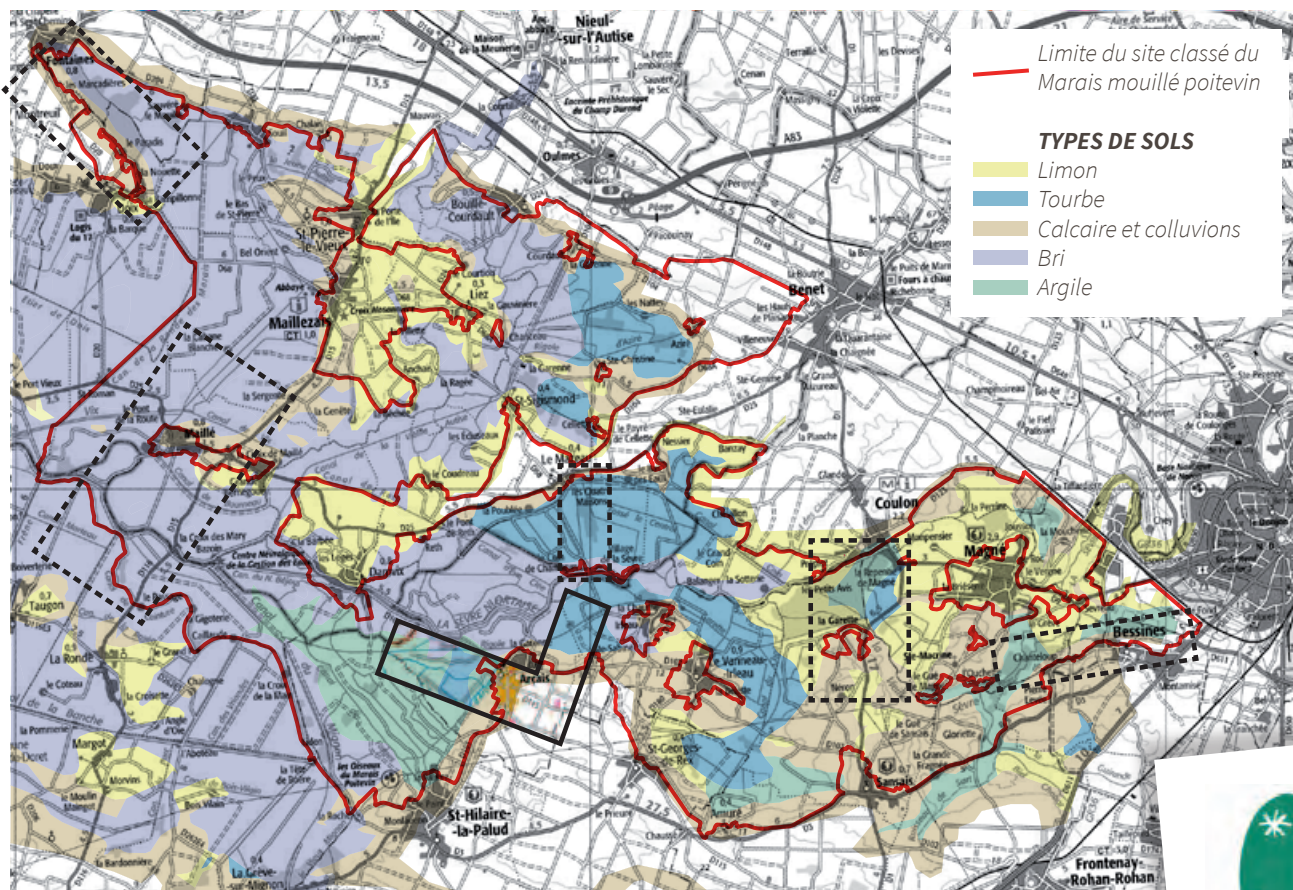
EXPLORER, ANTICIPER, DÉBATTRE,
PROPOSER, PLANTER
UN PAYSAGE POUR DEMAIN.



Le grand marais d'Arçais et de Saint Hilaire-la-Palud.

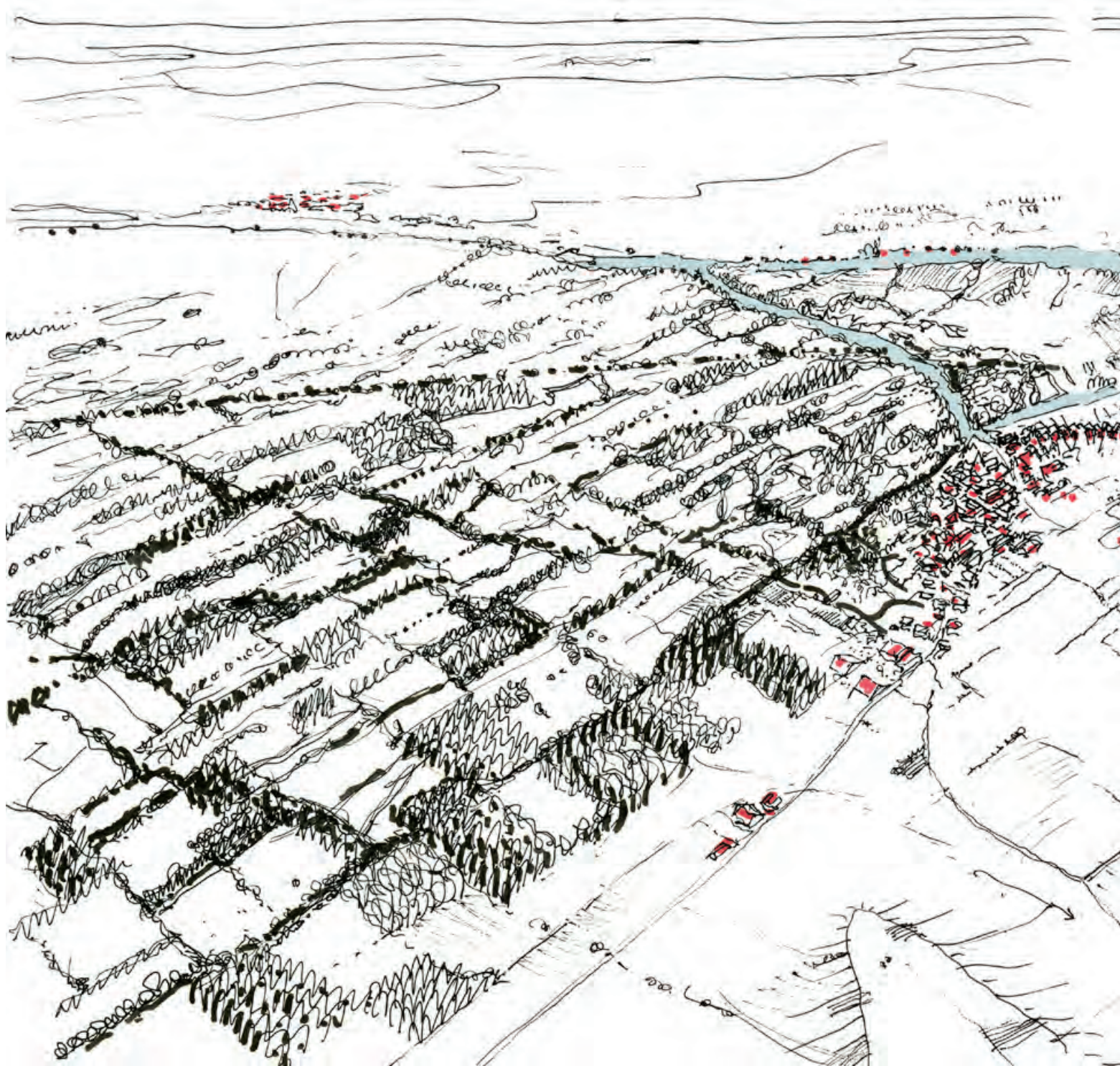
Entre Saint-Hilaire-la-Palud et Arçais s'étendent plus de mille hectares d'un marais mouillé finement divisé, labyrinthique. La pluralité des formes d'agriculture et de production forestière qui y trouvent place contribuent à la

diversité de ce milieu. Prendre la mesure de ce paysage, lui conserver des usages appropriés, faire de sa complexité un atout : ces enjeux sont au cœur de la réflexion conduite dans le cadre de l'atelier d'Arçais.



1 L'échelle du grand paysage

Structures, histoires et usages





Lignes d'arpentage et points de repères. Le village d'Arçais occupe l'extrémité nord-ouest d'un plateau calcaire, sorte de pointe émoussée qui s'avance à la rencontre du marais. Le découpage du relief y suit la grande direction sud-armoricaine, selon les lignes générales de fracturation communes à l'Ouest français. Les rares chemins qui redécoupent la plaine se calquent sur ces orientations dominantes : les arpenteurs, au cours des siècles, sont allés au plus évident. Ce sont les confins de l'ancien Aunis. Quelques tertres plus secs, dominant la plaine, supportent encore des rangs de vigne, ajoutant aux grandes étendues des champs un étage plus sec,

plus méridional, offrant un point de vue très large : à Paizé, le regard peut circuler du massif forestier de Benon à celui de Mervent, et remonter jusqu'au fond de l'ancien golfe des Pictons, en décelant le tertre de Sainte Macrine à Magné, les immeubles de Niort. Les clochers de Saint-Georges-de-Rex, du Vanneau et de Saint-Hilaire-la-Palud offrent trois points de repère importants : ils furent érigés grâce à la vente de marais communaux, comme pour établir plus durablement ces communautés villageoises dont le développement est le corollaire de la mise en valeur des marais.

Derrière le rideau, le jeu des différences. Depuis la plaine, les frondaisons des peupleraies manifestent la présence des marais mouillés. Si cette frange dessine un rideau d'apparence homogène, la structure du réseau hydraulique et parcellaire qui se déploie à l'arrière n'est pas identique d'un secteur à l'autre. À l'ouest d'Arçais et de Saint-Hilaire-la-Palud, on découvre un réseau assez dense de parcelles, patchwork de repousses spontanées, de pâtures, de peupleraies, d'anciennes mottes et terrées. Un maillage de haies composées de semis de frênes et d'aubépines cloisonne le parcellaire, qu'il faut parcourir de nombreuses fois avant d'en deviner l'organisation. Celle-ci est marquée par une nette orientation du parcellaire sur l'axe du coteau, le réseau hydraulique secondaire lui étant globalement perpendiculaire (mais jamais régulier, ce qui ménage de nombreux effets de surprise, une diversité d'espaces, de lisières, de filtres...). La Grande Rigole tranche dans ce lacinis de parcelles qui lui préexistent. La profondeur de ce marais lui a peut-être valu l'appellation de Marais sauvage, les habitants rencontrés ne se reconnaissant pas dans ce nom. À défaut de pouvoir nommer l'ensemble, des noms distinguent certains secteurs, rappelant des pratiques d'élevage (La Vacherie) ou de pêcheries (Poissonnet).

Plus au nord, le Marais du Frêne fut composé rigoureusement, intégrant dans son dessin l'axe de la Grande Rigole. La division et la vente d'un marais appartenant à Saint-Georges-de-Rex sont à l'origine de son dessin régulier. Les chemins alternent dans le carroyage avec le réseau hydraulique secondaire ou tertiaire, les parcelles d'une superficie de 1 ha se répartissant dans l'intervalle. Des travaux de réfection des chemins ont montré que leurs fondations étaient composées de bois d'aubépine, sorte de radeau posé sur la tourbe, qui n'avait pas subi d'altération majeure. Le gabarit des chemins dessinés au XIXe siècle reste adapté aux usages agricoles contemporains. Connecté à la fois à la terre et à l'eau, rationnellement organisé et techniquement très abouti, le Marais du Frêne appartient à une époque plus moderne que le grand marais d'Arçais et Saint-Hilaire-la-Palud, au découpage plus organique. Ce jeu de différences participe de la richesse des paysages offerts par le Grand Site.



100 m



Extraits orthophotographiques des marais de la Vacherie (en haut) et du Frêne (en bas).



Exploitation maraîchère en permaculture à Arçais, 14 avril 2015



Parcours de la plaine au marais, du promontoire de Sainte-Sabine au Marais du Frêne. Du grand espace ouvert, brûlé par le soleil d'été, aux prairies ombragées à l'arrière du rideau des peupliers. Le pied de coteau, espace singulier, est occupé par des jardins vivriers.

Le coteau dessine le village. À Arçais, l'habitat maraîchin du quartier de La Garenne a entièrement refaçonné l'ancien coteau. Chaque ensemble bâti dégringole vers l'eau par un système de granges (les balets), décrochées par degrés depuis l'habitation principale, ouverte sur la rue. Tout au bout de La Garenne, lorsque la rue oblique face au marais, de hautes parois de moellons calcaires se découvrent à nu, manifestant une impressionnante rigueur constructive, et un magnifique jeu de texture. Le reste du village s'appuie sur quelques accès discrets au marais, nés d'un talweg s'abaissant doucement vers l'eau. Côté plaine se trouvent de beaux enclos où domine la pierre sèche. Aux abords du bourg, une ancienne voie ferrée, venue du sud, obliquait brutalement vers l'est en simplifiant le dessin du coteau, par une sorte de réplique des lignes du relief. Il reste de ce petit quartier de gare un coin à part pour les entreprises de la commune. Une laiterie coopérative y fut implantée en 1913, fonctionnant jusqu'à son rattachement à l'établissement du Mazeau, en 1955. À l'est du bourg, l'axe routier du Vanneau accueille un développement pavillonnaire plus marqué, sur la base parcellaire de vieux clos. Ceux-ci, affranchis des lignes de force du coteau, reprennent un ordre géométrique, basé sur l'orthogonalité. Là encore, jeu de différences subtiles dans le parcellaire qui peut servir de support à une construction raisonnée et inventive du paysage habité. L'aménagement de l'aire d'accueil touristique à l'amont du village en est une belle manifestation, en respectant le parcellaire du clos et en offrant une écriture architecturale contemporaine basée sur un emploi inventif des matières du site.

Grandes et petites portes vers le marais. Le grand port, surmonté des entrepôts et du château des Ducrocq, ouvre sur la perspective du bief de la Taillée. S'il fut le siège d'un important trafic de marchandises au XIXe siècle, il représente dans sa forme actuelle l'une des premières réalisations du plan de reconquête du Marais poitevin, dont François Mitterrand inaugure le chantier sur ce lieu même, le 4 février 1992. Mais d'autres accès au marais sont possibles depuis le village, à l'arrière des quereux (ensembles bâtis autour d'une cour semi-ouverte, privée) ou de ruelles étroites prolongées par un chemin goudronné. Le Chemin des Bouteilles s'échappe ainsi discrètement à l'arrière du village, en longeant la Conche Charpentière. Il révèle l'existence d'une frange jardinée, aussi bien en lien direct avec le village, qu'avec les premières parcelles maraîchines, qui bénéficient ici d'un double accès. Jardins vivriers ou de maraîchage de circuit court, ils sont complétés par les installations nécessaires au stockage d'engins agricoles légers, permettant aussi la production du bois de chauffe et de la menuiserie. Tous ces signes participent de la « *petite agriculture* », et traduisent la persistance d'une culture maraîchine sous-tendue par la complémentarité des usages, un art du bricolage, la mobilisation de ressources proches.

Ruptures, continuités. L'exploitation de maraîchage en circuit court, conçue sur les bases de la permaculture¹, inscrit cette culture maraîchine dans les questions politiques vives de la transition écologique. Elle témoigne aussi de certaines formes de continuités (dans les échelles, les usages, les formes) qui prennent le contrepied des ruptures introduites dans la phase de modernisation agronomique de l'après-guerre. Ruptures, continuités : pour s'émanciper des structures exiguës de l'agriculture paysanne, une génération d'agriculteurs a adhéré, au milieu des années 1960, au mouvement de modernisation qui affectait l'ensemble du territoire national, mouvement fortement encouragé par des politiques publiques productivistes, souvent relayé sur le terrain par des organisations syndicales, des mouvements coopératifs ou les Jeunesses agricoles catholiques.

Les sièges d'exploitation se sont déportés à l'extérieur du bourg, et ont agrégé des bâtiments à ossature métallique autour de schémas de circulation adaptés aux machines. Les structures bâties vernaculaires se sont brutalement trouvées déclassées, réduites peu à peu à l'état d'enveloppes vides d'usages à mesure qu'a décliné l'activité des petites unités héritées du modèle paysan. Les structures modernisées ont évolué vers de grosses exploitations, rassemblant un parcellaire important. C'est dans leur ombre qu'émergent aujourd'hui des modèles d'exploitations qui renouent avec les échelles du paysage vernaculaire, retissant un lien peu à peu rompu avec les populations. Le « *vernaculaire* » implique une forme d'asservissement à des traditions et des structures sociales : les nouvelles exploitations cherchent autrement leur inscription dans le milieu, raisonnent leur positionnement à partir d'un regard ouvert à de multiples innovations. Au-delà de la question de la coexistence de ces modèles, qui reflète bien la segmentation contemporaine des sociétés, c'est aussi la capacité d'accueil du paysage maraîchin qui est posée : accueil d'une multiplicité de pratiques, d'une certaine « *agrodiversité*² ».

1. La permaculture est une méthode de culture basée sur l'observation et la recherche des complémentarités à l'intérieur d'un ensemble vivant (sol, lisières, animaux, énergie...) pensé comme système.

2. L'agrodiversité englobe la variété et la variabilité d'animaux, de plantes ou de micro-organismes qui servent directement ou indirectement à l'alimentation et à l'agriculture (cultures et variétés végétales, races d'animaux d'élevage, agroforesterie, pêche, micro-organismes du sol, pollinisateurs...) ainsi que la biodiversité des agro-systèmes.

Trois cartes anciennes : 1702, 1814, 1845. À l'aube du XVIII^e siècle, l'état des lieux dressé par Claude Masse montre un grand marais d'Arçais demeuré sauvage, par opposition au grand desséché de Taugon, Boëre, Benon et La Ronde. Sur le Plan Mesnager apparaît nettement le découpage opéré à l'ouest d'Arçais, en mottes et terrées, ainsi que la tranchée opérée par le projet de Grande Rigole. Le Marais du Frêne n'a pas encore été dessiné au nord d'Arçais. En 1848, lorsqu'est levée la carte d'état major, tout le cadre est en place pour l'aménagement des marais réguliers du Frêne et de Sainte-Sabine.



2 Mise en situation

Le 14 octobre 2015, à Arçais...

Les parcelles choisies pour l'atelier ont un statut très différent de l'une à l'autre :

- ① à La Vacherie, un îlot de parcelles de quatre hectares donne un exemple de regroupement fonctionnel, avec une vocation de parcelles d'élevage. Si de tels regroupements sont nécessaires pour la gestion des troupeaux, se pose la question du maintien d'une trame paysagère adaptée au parcours des bêtes, potentiellement productive, et qui conserve quelque chose du lacis propre à cette partie du marais mouillé.

- ② à Poissonnet, d'anciennes peupleraies en plein sont acquises par le CREN Poitou-Charentes, après exploitation et restauration par le Parc. Ces parcelles retrouvent une vocation d'élevage et de plantation d'alignements de peupliers. Entre quelques vieux têtards, de jeunes semis de frênes en composent pour le moment le pourtour, certains sujets plus développés pouvant être à présent étetés.

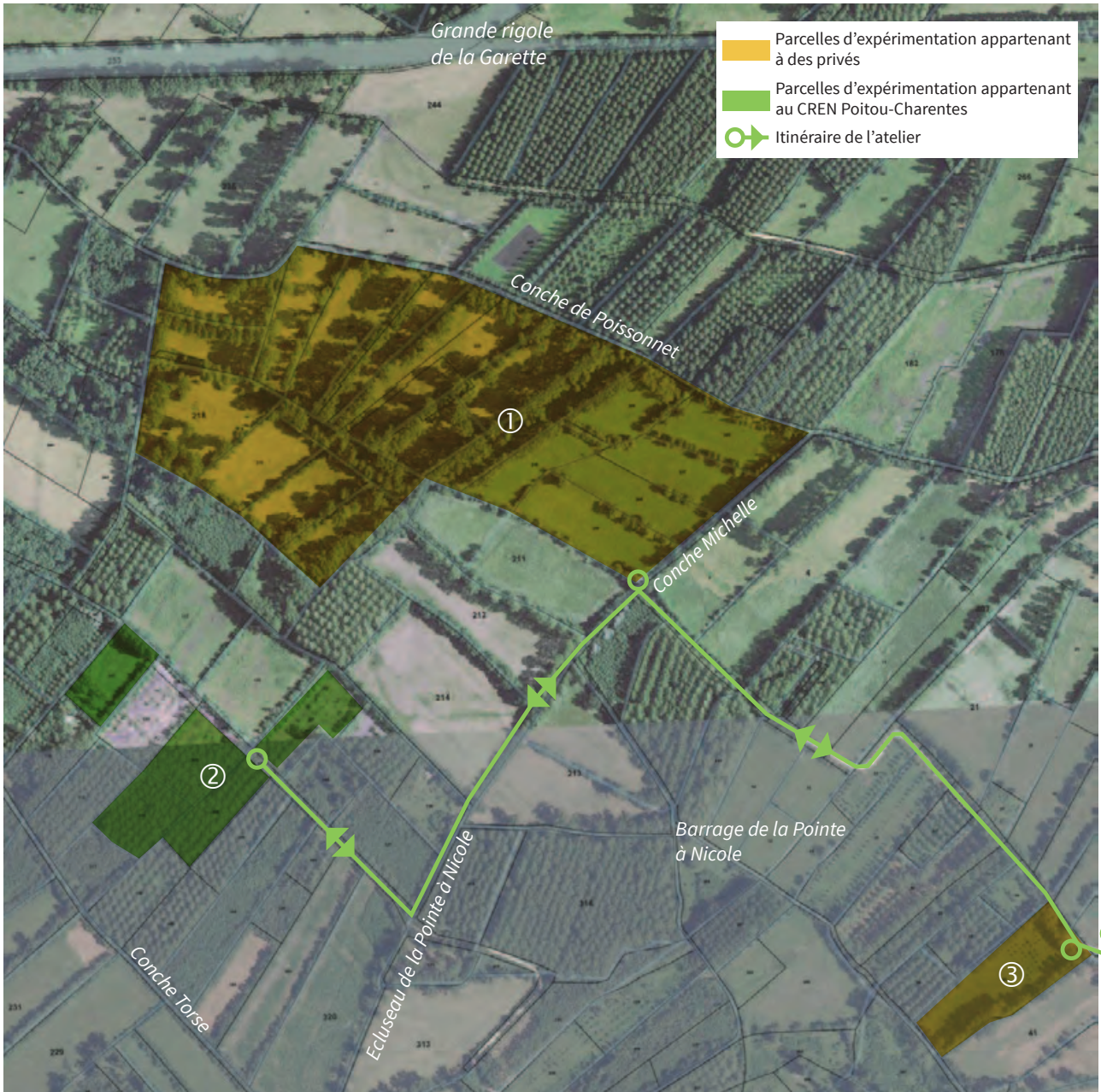
- Une troisième parcelle ③, sur le chemin de La Vacherie, est déjà un lieu d'expérimentation. Des frênes d'une douzaine d'années, plantés en trame régulière, y sont formés en têtards, avec des saules. Le reste de la parcelle est géré de façon extensive, se prêtant à l'observation naturaliste et à la cueillette.

Ces parcelles sont à elles trois représentatives de la diversité des formes de projet qui peuvent être conduites sur ce secteur de grand marais, au caractère fragmenté, presque labyrinthique. Ajuster les pratiques d'élevage des grandes exploitations laitières à ce parcellaire sans le simplifier constitue l'un des enjeux de la réflexion à venir (La Vacherie). Conserver à des parcelles placées dans un système de gestion naturaliste une vocation de soutien à la production de bois constitue le deuxième objectif des discussions (Poissonnet). Maintenir plus globalement un haut niveau d'attention à l'espace du marais, le comprendre, rechercher des formes adéquates de jardinage, de prélèvement et de découverte sont des questions plus transversales, mais tout aussi reliées à des formes de projet.

En complément de ces trois ateliers publics, une réflexion a été conduite sur une parcelle privée du marais du Frêne. Cette grande parcelle, qui portait une peupleraie récemment exploitée, opère la jonction entre co-teau et marais. Sa situation charnière s'avère intéressante pour conduire une réflexion sur différents modes de valorisation, au moment où elle retrouve sa vocation agricole. Cette parcelle est également marquée par la présence de l'eau, entre résurgence de la nappe et baisse (réduction de la profondeur du sol) héritée de l'ancienne peupleraie, un constat résumé dans cette expression maraîchine : « *Le peuplier a mangé le sol* ».



Situation géographique des parcelles d'atelier sur la vue aérienne de 2012



Vue aérienne de 2012 - IGN© / BD Parcellaire / BD Ortho



En images



Dans les marais de la Vacherie et de Poissonnet, les interfaces de parcelle ont une grande variété de profils : ici la haie devient bocagère avec différentes strates de végétation.



D'anciennes terrées sont encore exploitées ça et là, d'autres sont laissées à l'abandon et deviennent des réservoirs de nature impénétrables pour l'homme.



Un curage réalisé il y a quelques années a permis de maintenir ouvert et parfaitement opérationnel le réseau tertiaire de fossé qui partage les parcelles ou en constitue la limite.



Le buchage des têtards, très bas ici, va imposer une protection de chaque individu au fait que le propriétaire, le CREN, réserve au pâturage exclusif de l'ensemble de ces parcelles.



L'ensemble du marais de La Vacherie est accessible par des chemins carrossable et des passerelles.



L'expérience montre que les frênes venant de l'extérieur au marais poussent beaucoup moins vite que les prélèvements in situ.



Les pieds de côteaux retrouvent leur vocation de pratiques maraichères.

3 Notice de projet



Le long du chemin est envisagée la plantation de peupliers 'Blanc du Poitou,' perpendiculairement à l'alignement médian.



Une sélection, parmi les frênes se développant le long des fossés tertiaires, permettra la formation de nouveaux sujets conduits en têtard ou pourront être remplacés par le charme commun, essence facilement formable en têtard, et d'une très bonne qualité calorifère.

PROJET : MARAIS DE POISSONNET.

Étaient présents à cet atelier,

Pour les acteurs locaux :

- **Jean-Marie Bertau**, agriculteur et pépiniériste
- **Marc Blanchard**, LPO de la Vendée
- **Marie Duclosson**, Conservatoire régional d'espaces naturels Poitou-Charentes
- **Joël Longeau**, éleveur ovin à Saint-Hilaire-la-Palud
- **Alain Rousset**, Centre régional de la propriété forestière

Pour le PNR du Marais Poitevin :

- **Nicolas Beaubeau**, Technicien environnement, conducteur de travaux, Service agriculture et environnement

Pour l'équipe en charge de l'étude :

- **Pierre Enjelvin**, photographe
- **Alexis Pernet**, paysagiste

Les parcelles concernées appartiennent à un ensemble discontinu de 45 ha, acquis par le CREN Poitou-Charentes sur la commune de Saint-Hilaire-la-Palud. En l'état actuel, elles constituent un assemblage de 5 ha de prairies sur sol argileux, séparées par des fossés du réseau tertiaire, desservies par un chemin traversant l'ensemble du marais et aujourd'hui itinéraire cyclable. Les prairies communiquent les unes avec les autres à l'intérieur d'une clôture fermant le lot. Ces parcelles viennent de faire l'objet de travaux dans le cadre du PARMM. Elles sont bordées de peupleraies parvenues à un bon stade de développement, présentant localement des signes d'abandon. Il s'agit d'un secteur qui a été boisé au début des années 1990, par le Groupement Forestier de la Venise Verte (groupement rassemblant des industriels locaux du bois), sur un système de location par bail emphytéotique. Le chantier de plantation, antérieur au classement du site, n'avait pas affecté la trame du réseau tertiaire et la maille arborée de frênes têtards. Les peupliers de 1990, encore jeunes lors de la tempête de 1999, ont été exploités à maturité en 2013. Les propriétaires n'ont pas souhaité replanter eux-mêmes à l'issue de l'abattage des bois et ont cédé ces parcelles au CREN. Les travaux de restauration ont été menés pendant l'hiver 2014-2015, pour une attribution par bail rural à un exploitant agricole. Le bail rural comprend des clauses environnementales de MAE, comme l'absence de fertilisation, un calendrier de broyage et une charge d'1,4 UGB/ha.

Le scénario discuté pour ces parcelles s'appuie sur une intention du propriétaire, le CREN, de plantations de peupliers de pourtour. Au-delà d'une intervention paysagère, l'objectif demeure de fournir de la ressource en bois traité dans l'industrie, tout en ajoutant à ces parcelles une strate d'arbres de haut jet, importante pour l'avifaune. La première hypothèse discutée porte sur une plantation de pourtour à l'échelle de l'ilot de parcelles, à partir du peuplier 'Blanc du Poitou', essence identifiée pour sa valeur industrielle, et validée par le CREN. En approfondissant la discussion avec le CRPF, il apparaît souhaitable de viser une production de petits arbres, abattus à 50 cm de diamètre (30 m de hau-

teur environ). Ceux-ci présentent moins de risque d'arrachage de berges en cas de tempête. Des billes sans nœuds s'obtiennent grâce à un élagage sur une hauteur de 6 à 7 m à partir du sol, qui permet une bonne transparence visuelle dans la profondeur des parcelles. Un chantier de plantation optimal comporte un minimum de 50 plants, espacés de 6 m. Le retrait conseillé, depuis le fossé, peut atteindre 7 m pour faciliter la fauche mécanique en bord de parcelle.

Le projet dessiné par le groupe conduit dans un premier temps à s'écarter de l'objectif d'une plantation de pourtour à l'échelle du lot. Le haut développement des peupleraies adjacentes ne facilite pas la formation de troncs droits, les jeunes arbres s'écarterant de la masse opaque (phototropisme). Il est alors envisagé un scénario en deux temps :

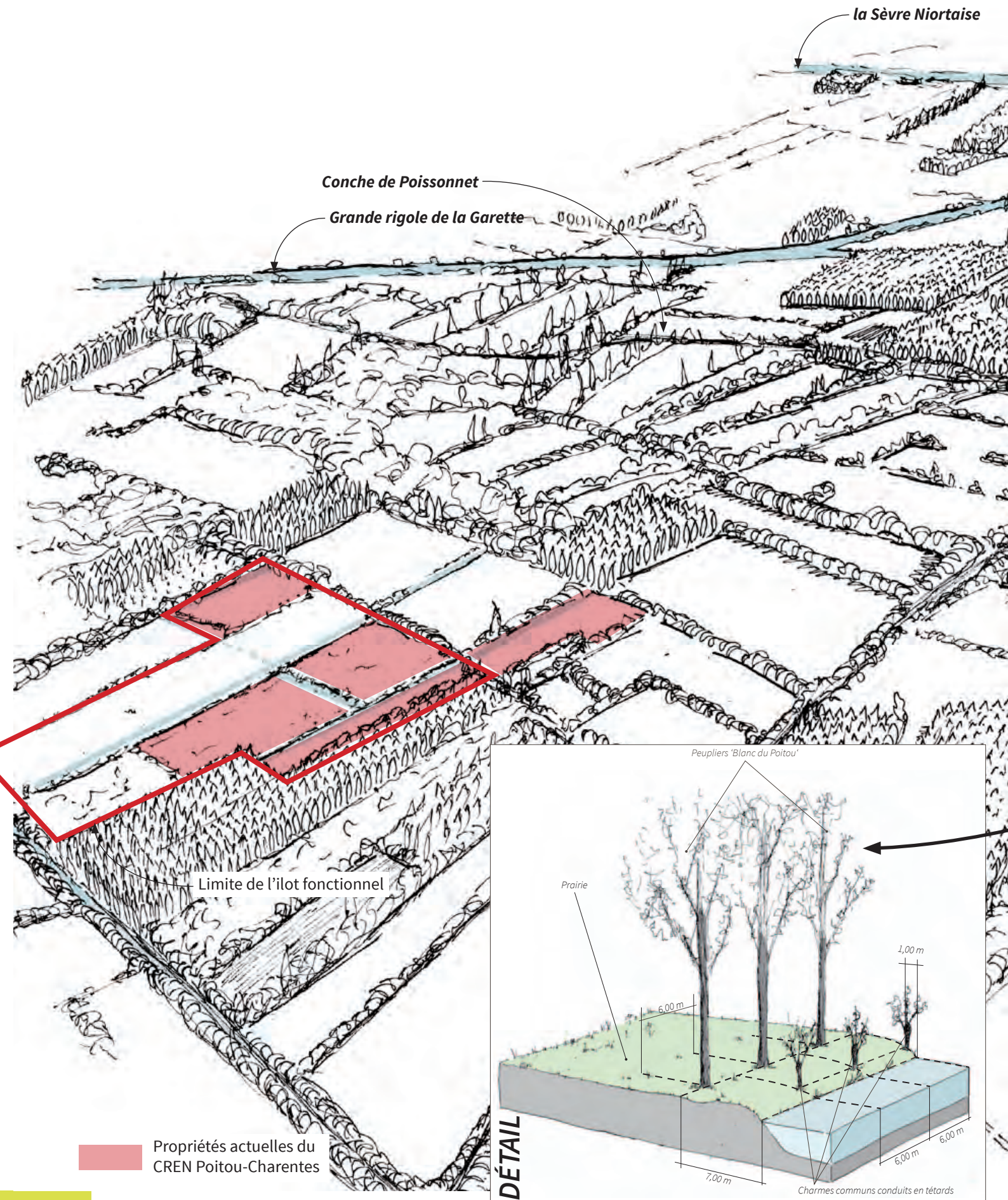
- A très court terme : plantation d'un linéaire dans la profondeur du lot, dans sa partie médiane, espace suffisamment dégagé pour permettre aux jeunes peupliers de pousser sans concurrence. L'alignement est complété perpendiculairement en bord de chemin et en fond de parcelle. Ce linéaire cumulé offre la possibilité de planter autour de 70 sujets.

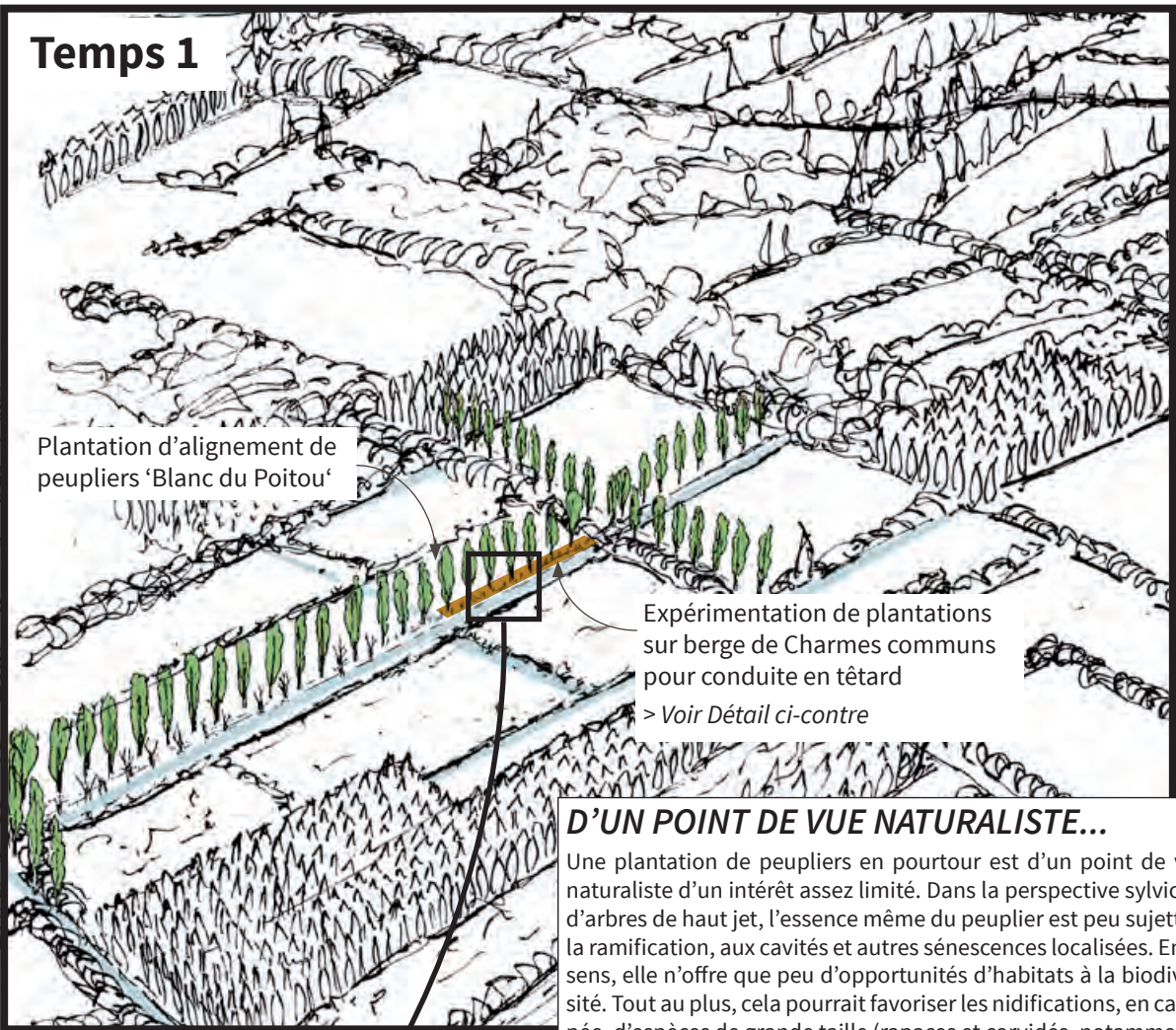
- A moyen terme, après exploitation des peupleraies voisines : plantation de pourtour à l'échelle du lot.

Sur ce lot, l'ensemble du réseau hydraulique tertiaire est bordé de frênes têtards, un semis régulier permettant dans un avenir proche de reformer de nouveaux têtards. La place pour l'expérimentation de nouvelles essences en bord de fossé est donc comptée, sauf à planter l'ensemble des faces du tertiaire. Dans cette optique, un linéaire d'environ 70 mètres serait aujourd'hui disponible, parallèlement à l'alignement de peupliers projeté en première phase. L'expérimentation pourrait alors porter sur le charme commun, essence facilement formable en têtard, et d'une très bonne qualité calorifique. Le chêne pédonculé peut compléter l'expérimentation, notamment en angle de parcelle. Traité en têtard, il doit cependant être formé avec un tire-sève. Plusieurs parcelles voisines montrent des exemples de chênes de haut jet en angle (le chêne est également présent en strate haute, sur des terrées visibles dans le marais de Saint-Hilaire, à l'échelle de quelques individus sur la parcelle). Sa présence peut cependant s'interpréter comme un signe d'atterrissement des espaces de marais. Le charme, lui, est à notre connaissance absent des usages de plantation et de bûchage sur le marais. « Exotique » à l'échelle du marais mouillé, il est cependant un arbre représentatif des usages paysans et forestiers de l'ouest français. Une fois traité en têtard, la physionomie de ses rejets évoque la densité et la vigueur des rejets du frêne. Le cycle de taille est d'environ dix ans. Une expérimentation limitée, sur un linéaire d'au moins 50 m, peut constituer un atout pour disposer d'éléments comparatifs, à l'avenir, comme alternative au frêne, sur des critères de forme et d'usage.

PROJET

MARAIS DE POISSONNET.





Temps 1

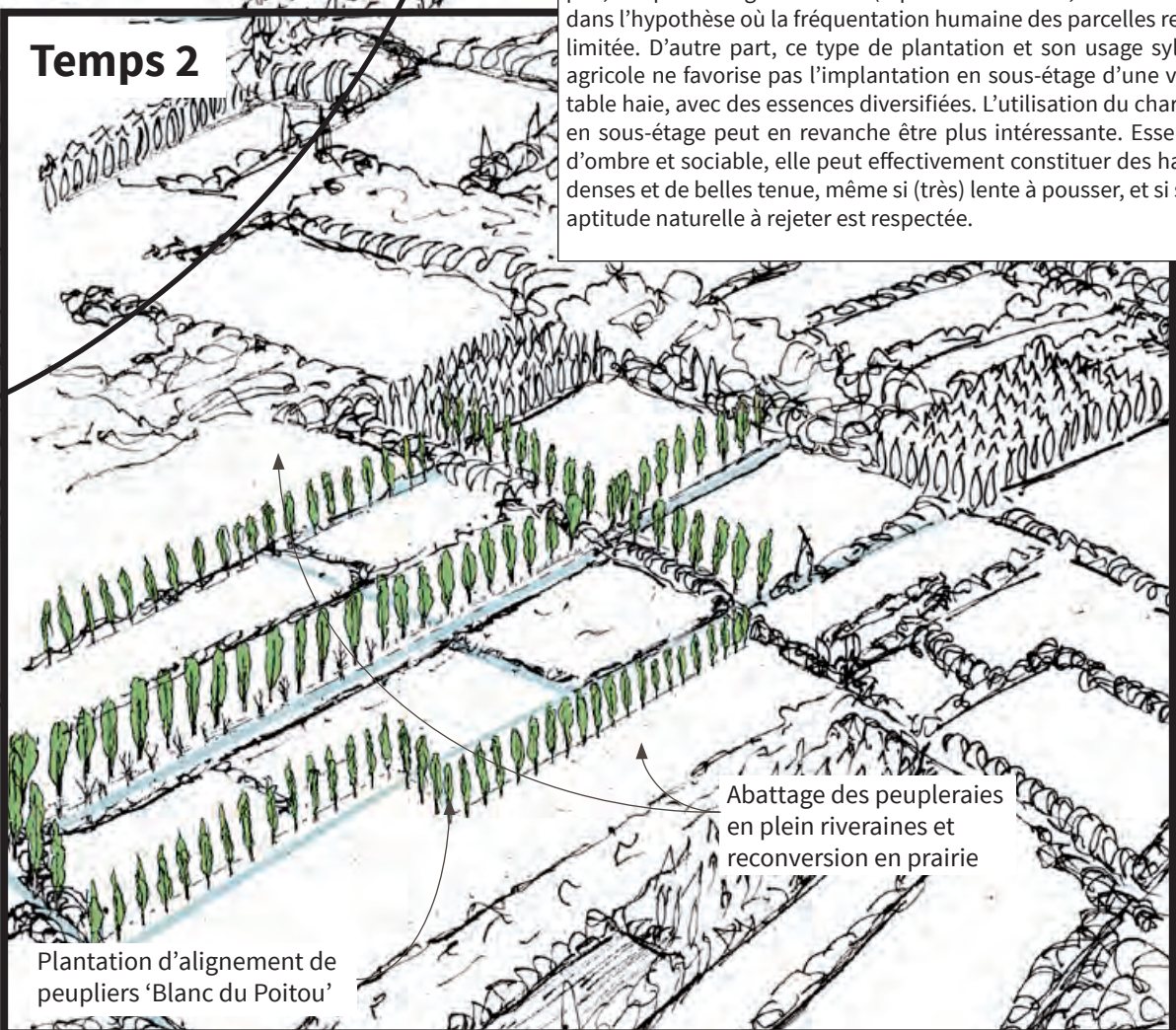
Plantation d'alignement de peupliers 'Blanc du Poitou'

Expérimentation de plantations sur berge de Charmes communs pour conduite en têtard

> Voir Détail ci-contre

D'UN POINT DE VUE NATURALISTE...

Une plantation de peupliers en pourtour est d'un point de vue naturaliste d'un intérêt assez limité. Dans la perspective sylvoicole d'arbres de haut jet, l'essence même du peuplier est peu sujette à la ramification, aux cavités et autres sénescences localisées. En ce sens, elle n'offre que peu d'opportunités d'habitats à la biodiversité. Tout au plus, cela pourrait favoriser les nidifications, en canopée, d'espèces de grande taille (rapaces et corvidés, notamment), dans l'hypothèse où la fréquentation humaine des parcelles reste limitée. D'autre part, ce type de plantation et son usage sylvo-agricole ne favorise pas l'implantation en sous-étage d'une véritable haie, avec des essences diversifiées. L'utilisation du charme en sous-étage peut en revanche être plus intéressante. Essence d'ombre et sociable, elle peut effectivement constituer des haies denses et de belles tenue, même si (très) lente à pousser, et si son aptitude naturelle à rejeter est respectée.



Temps 2

Plantation d'alignement de peupliers 'Blanc du Poitou'

Abattage des peupleraies en plein riveraines et reconversion en prairie

3 Notice de projet

PROJET : LA VACHERIE.

Etaient présents à cet atelier,

Pour les acteurs locaux :

- **Philippe Leysse**, agriculteur
- **Maria Guignard**, conseillère municipale de Saint Hilaire-la-Palud
- **Caroline Billaud**, conseillère municipale d'Arçais
- **Nicolas Pipet**, IIBSN
- **Manuela Baty**, CAN
- **Sylvain Provost**, inspecteur des sites, DREAL Poitou-Charentes

Pour le PNR du Marais Poitevin :

- **Catherine Tromas**, vice-présidente du Parc
- **Sandrine Guihéneuf**, Directrice technique Service Aménagement et Cadre de vie

Pour l'équipe en charge de l'étude :

- **Frédéric Coulon**, agronome
- **Victor Miramand**, paysagiste

Les parcelles concernées appartiennent à un ensemble continu de 12 ha. Cet ensemble accueille un usage régulier de pâturage bovin conduit par le GAEC de la Paloube. Les 12 ha de l'ensemble constituent 3 îlots de pâturage d'environ 4 ha sur lesquels un troupeau bovin (12 bêtes (?)) tourne au fil de la saison.

Jusqu'au début des années 1950, cet espace, comme beaucoup d'autres de ce secteur du marais d'Arçais et Saint Hilaire-la-Palud, était exploité en culture de mogettes («il y avait des jardins de haricots partout»). Depuis 1950 jusqu'à aujourd'hui, sur ce parcellaire, sans aménagement particulier, l'élevage a remplacé cette culture traditionnelle. Le réseau tertiaire (fossé et plantations riveraines) n'ayant plus la même utilité, est entretenu, *a minima*, sur certains tronçons stratégiques ou laissé en évolution libre sur d'autres. La vocation actuelle de ces espaces semble être le pâturage extensif sans intervention mécanique (ou minimale).

Après plusieurs décennies de gestion pastorale, la problématique ici posée, est clairement celle de l'évolution : depuis la gestion globale de cet ensemble, la forme parcellaire, le positionnement des limites, le maintien du réseau tertiaire...

Ce sont ces questionnements qui ont été abordés et discutés tout au long du temps d'atelier *in situ*. Nos échanges étaient clairement positionnés dans le cadre particulier de l'exploitation de ces espaces par le GAEC de la Paloube.

La vocation d'élevage des espaces de cœur de marais entre Arçais et Saint Hilaire-la-Palud. Le marais d'Arçais et Saint Hilaire-la-Palud est desservi par un réseau de pistes en impasses mais très carrossables. Les secteurs de Poissonnet et la Vacherie se situent aubout de ces pistes. Pour autant, la distance à parcourir, notamment depuis les sièges d'exploitation situés à proximité des villages, font que ces espaces ne sont pas voués à une exploitation trop intensive. Du point de vue de l'exploitant, l'objectif est ici d'être le plus extensif possible. Ce qui peut se traduire, pour l'élevage, par modèle pré-

senté ci-avant : rotation sur une saison d'un troupeau d'un douzaine de bêtes en pâturage tournant sur 3 îlots de 4ha.

N.B. La dimension de l'îlot de pâturage est proportionnel à la composition du troupeau (nombre de bêtes).

L'avenir des réseaux tertiaires. Dans la logique, d'une exploitation extensive des espaces par l'élevage bovin, l'entretien de l'ensemble du réseau tertiaire ne semble pas répondre à un besoin. Néanmoins, l'entretien de certains axes stratégiques de ce réseau (point d'eau pour les bêtes, nécessité de drainage...) sera nécessaire voire incontournable même dans cette logique d'exploitation.

De fait, l'avenir des réseaux tertiaires se dessinent de façon binaire : entretien pour ceux qui sont définis comme stratégiques pour l'exploitation des parcelles / abandon pour les autres.

En découle une modification sensible du paysage conduisant au maintien de l'ouverture et conjointement à une forme de simplification de la structure arborée. Le long de certains axes de ce réseau, l'hypothèse est discutée de planter en alignement des arbres destinées à la production de bois (peuplier ou autres bois d'œuvre destinés à la vente par les propriétaires), ils se positionneraient sur l'un des bords de la dépression de la rigole.

La gestion des plantations d'arbres en limites de parcelles. Autre point abordé, la plantation d'arbres en limite de parcelles destinés au maintien des berges et à la production de bois de chauffage par bûchage.

Comme sur une bonne partie du marais mouillé, se pose, ici aussi, la question du renouvellement du frêne (lié à son vieillissement naturel et à la possible arrivée de la chalarose). Ces hypothèses de replantation sont à relier avec la problématique du devenir du réseau tertiaire.

Les hypothèses d'essences proposées sont les suivantes :

- chêne pédonculé,
- peuplier noir,
- charme commun,
- érable sycomore.



Pour prolonger l'expérimentation et notamment simplifier l'opération de bûchage, il est prévu que les plantations s'effectuent par séquence cohérente (suffisamment importante pour constituer une coupe de bois chauffage valorisable).

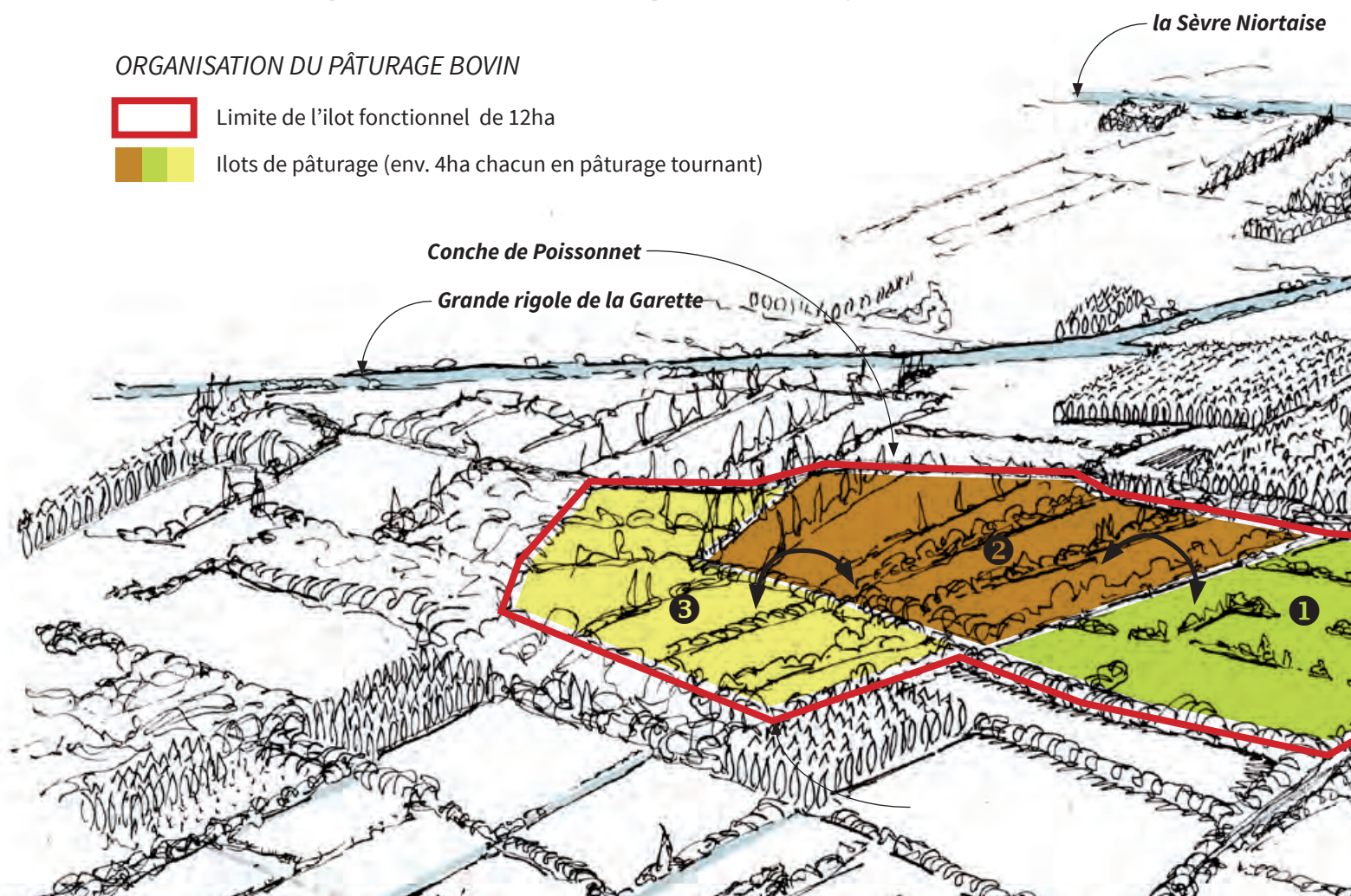
Les arbres isolés. Enfin, le constat suivant est partagé par les membres de l'atelier : Le paysage du marais de la Vacherie est marqué par la présence d'arbres isolés parfois positionnés aujourd'hui en milieu de parcelles et témoins de l'ancien linéaire de rigoles du réseau tertiaire. Il est convenu de maintenir ces sujets dont certains sont vénérables.

PROJET

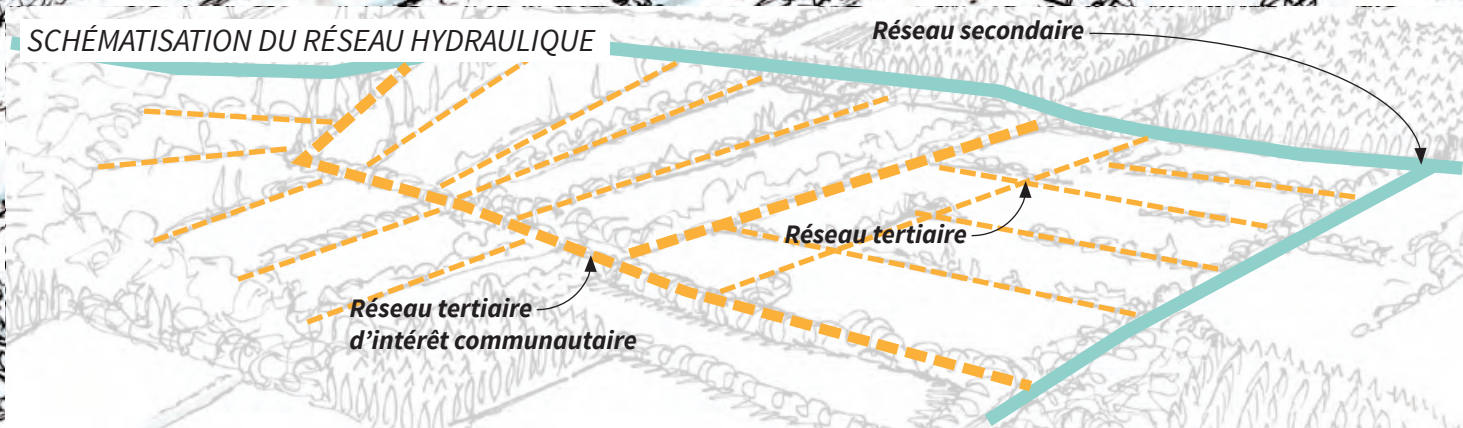
MARAIS DE LA VACHERIE.

ORGANISATION DU PÂTURAGE BOVIN

-  Limite de l'îlot fonctionnel de 12ha
-  Ilots de pâturage (env. 4ha chacun en pâturage tournant)



SCHÉMATISATION DU RÉSEAU HYDRAULIQUE

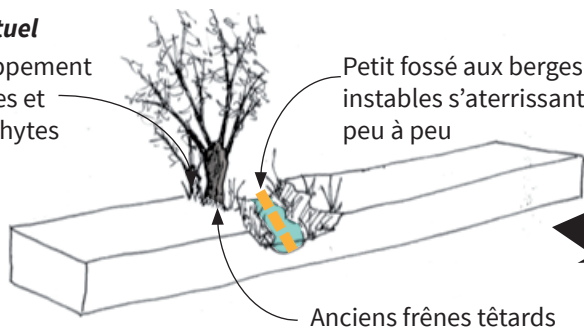


EVOLUTION DU RÉSEAU TERTIAIRE

Etat actuel

Développement de saules et d'hélophytes

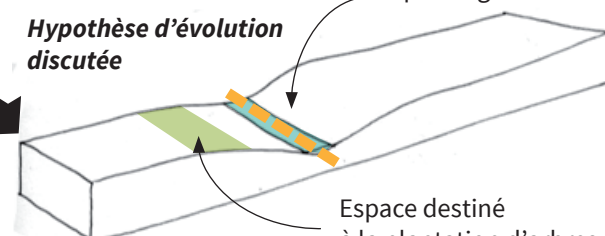
Petit fossé aux berges instables s'atterrissant peu à peu



Hypothèse d'évolution discutée

Reprofilage du fossé

Espace destiné à la plantation d'arbres

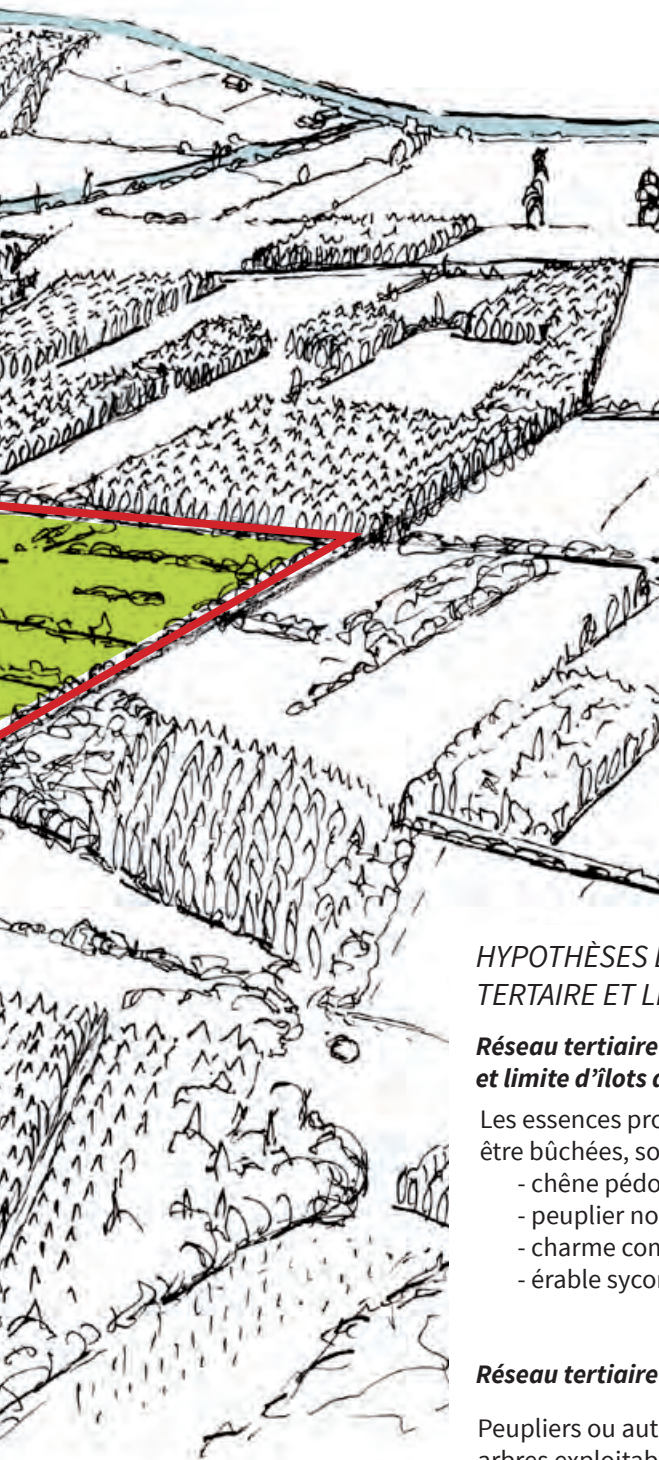


D'UN POINT DE VUE NATURALISTE...

Nous sommes ici dans un contexte de parcelles à vocation d'élevage, séparées par des haies bocagères, comportant différentes strates de végétation. L'utilisation est désignée comme étant peu intensive, notamment en raison de l'éloignement entre ces parcelles et les sièges d'exploitation. Pour autant, la présence d'une douzaine d'animaux sur des parcelles de 4 ha, même en rotation, constitue déjà des charges qui ne sont pas compatibles avec une certaine biodiversité (en plantes, en insectes, et ceci d'un point de vue qualitatif plus que quantitatif, charges largement supérieures aux 0,20 UGB/ha/an préconisés). En ce sens, ce ne sont pas les parcelles de prairies proprement dites qui sont à remarquer pour la biodiversité, mais leur combinaison bocagère avec la trame de haies.

Ce qui est intéressant ici, c'est que nous sommes en présence d'un système totalement connecté, la ceinture arborée bocagère permet l'installation de différentes guildes, tout particulièrement chez les oiseaux, qui peuvent exploiter en concomitance à la fois la surface arborée (en zone de nidification mais aussi en zone de nourrissage) et la surface prairiale (en zone de nourrissage). En pratique, la distance lieu de reproduction/lieu de nourrissage est réduite au maximum, ce qui conditionne bien entendu favorablement la réussite des nichées. L'exemple des oiseaux nous paraît être le plus parlant, mais la diversité des essences dans les haies, qui génère par voie de conséquence une diversité de la structure de ces haies (en terme de hauteur, d'épaisseur, de transparence, d'ensoleillement, etc.), a une incidence positive bien évidemment sur un bon nombre d'autres animaux, comme les insectes (ressources trophiques primordiales dans les chaînes alimentaires), les petits mammifères...

La perspective d'une évolution de ce système aujourd'hui connecté au travers d'une forme de réouverture des espaces (modification de la gestion du réseau tertiaire) pose la question de la pérennité fonctionnelle de ce système d'un point de vue écologique.

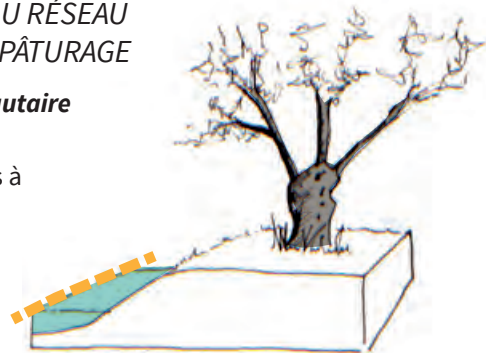


HYPOTHÈSES DE PLANTATION DU RÉSEAU TERTIAIRE ET LIMITE D'ÎLOTS DE PÂTURAGE

Réseau tertiaire d'intérêt communautaire et limite d'îlots de pâturage

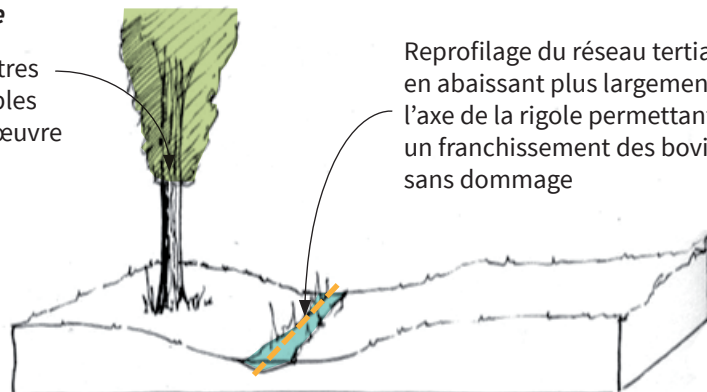
Les essences proposées et destinées à être bûchées, sont les suivantes :

- chêne pédonculé,
- peuplier noir,
- charme commun,
- érable sycomore.



Réseau tertiaire

Peupliers ou autres arbres exploitables pour du bois d'œuvre



Reprofilage du réseau tertiaire en abaissant plus largement l'axe de la rigole permettant un franchissement des bovins sans dommage

PROJET : LE MARAIS JARDINÉ.

Une parcelle pour l'observation et l'essai. La parcelle qui fait l'objet des réflexions dans le cadre des ateliers est une parcelle d'un hectare indiquée n°40 au cadastre et qui appartient à Matthieu Guillot, agriculteur installé sur la commune d'Arçais sur « *le rebord* » entre la plaine et le marais. Cette parcelle, tout en longueur, est accessible depuis le chemin de terre menant au barrage de la Pointe à Nicole et qui longe la conche du frêne d'Arçais. Son mode de valorisation est originale puisque cette parcelle pourrait ressembler à une exploitation de bois en terrée sans avoir le système de fossés mais en plus elle concentre un mélange d'arbres d'essences variées (frênes, saules, aulnes, aubépines...) dans la profondeur de la parcelle. A travers ses évolutions récentes, le petit marais-laboratoire de Mathieu Guillot donne l'image d'un marais très malléable en perpétuel renouvellement.

Retours sur les modes de valorisation récentes.

Dans les années 1990 cette parcelle était une peupleraie en plein. La dernière récolte familiale a permis de construire l'extension de la maison familiale en utilisant les bois pour la structure et la charpente ainsi que pour le bardage.

1995 : Plantation d'aulnes (ils n'ont pas tous survécu).

1999 : Plantation de frênes (plants provenant de pépiniéristes extérieurs au marais) et de saules.

2008/2009 : Taille de formation avec une production de trois stères de bois

2014/2015 : Émondage produisant six stères conditionnées en cent fagots de bois

Matthieu Guillot, qui se nomme lui-même paysan-jardinier, passe avec un broyeur sous les arbres tous les deux ans. En parallèle, il greffe des fruitiers (poirier, pommier, néflier) sur des pieds d'aubépine. Le résultat est très positif et les arbres se développent bien et commencent à donner des fruits. Ce « *pré-bois* » est aussi convoité par des herboristes pour la cueillette de la reine des prés.

D'un point de vue naturaliste. L'intérêt naturaliste semble ici résider dans la présence d'une strate arbustive basse (moins d'un mètre de hauteur), en sous-étage des frênes. Ce type de configuration ne semble pas très répandu sur le marais, où généralement les surfaces ouvertes de pâture disputent la place aux milieux pré-arborés à arborés, qui constituent des milieux plus ou moins fermés. Mais ici le contexte est celui d'une parcelle ouverte (en termes d'ensoleillement, mais aussi d'un point de vue structurel, la parcelle n'étant pas hermé-

tique) avec un sous-étage à dominante ligneuse (arbuscules bas, ronces...) et de grandes herbacées, comme la Reine des prés, à intérêt local. Cette configuration est intéressante pour certaines guildes d'insectes qui peinent sans doute à s'exprimer pleinement d'une manière globale à l'échelle du marais (papillons nocturnes, sauterelles...). Le girobroyage réalisé tous les deux ans permet de contrôler le développement de cette strate arbustive basse tout en ne pénalisant pas excessivement les communautés animales et végétales associées.

Jardiner le marais. Cette parcelle expérimentale et cette tentative d'agro-foresterie est intéressante à plusieurs titres :

- Elle témoigne du fait que le marais peut produire beaucoup à condition que l'on cultive la diversité et la complémentarité. Sur une même parcelle, on peut combiner la production de bois de chauffage, des perches pour fournir des pigouilles (saule blanc), des fruits variés, des plantes médicinales, des légumes et même faire pâturer des bêtes. Pour mémoire, un stère de frêne se vend 50/55 € et un stère de peuplier, 30/35€.

- Elle montre par l'expérience que les plantations d'arbres à partir de plants extérieurs au marais ne donnent pas de bons résultats. Cela est tout particulièrement vrai pour les frênes qui végètent et qui sont très lents dans leur croissance. La première taille de formation semble elle aussi avoir son importance dans le bon développement des arbres. Ce qui fait dire à chacun que l'importation de plants extérieurs au marais est néfaste et qu'il vaut mieux prélever des « poussis » de frênes sur place. Cette logique pratique ne semble pourtant pas être évidente à mettre en place dans le cadre des marchés publics, mais elle reste envisageable comme le montre la démarche « *Origine locale des plants* » engagé par le réseau national AFAC-Agroforesteries.

- Cette pratique de « *jardinage du marais* » nécessite des savoir-faire et une attention régulière qui ne sont possibles qu'avec un nombre important d'habitants investis. Les participants aux ateliers partagent le sentiment que les habitants et propriétaires qui entretiennent et utilisent le marais mouillé sont finalement trop peu nombreux et que le site se dégrade par manque d'implication des citoyens. Le rapport au marais était jadis un rapport nourricier de proximité ; il est devenu pour beaucoup un rapport extérieur de cadre de vie, dénué de tout lien fonctionnel entre l'habitant et le milieu. Ce rapport est peut-être inexistant pour d'autres. Le nombre restreint de parcelles de jardin potager dans le marais au contact des villages en est un indice, un autre étant et le nombre impressionnant de parcelles abandonnées, dont les propriétaires ne sont pas toujours identifiés.

Inventer de nouveaux vecteurs de transmission. Face à ce constat, on se doit de mettre en lumière les initiatives de jardins partagés à Arçais et au Vanneau, qui renouent avec les pratiques de maraîchage au contact des villages. Ces projets collectifs annoncent un renouveau dans les relations des habitants à leur marais. Les acteurs du territoire devraient se saisir de cette actualité pour relancer un programme de sensibilisation, d'animation et de formation autour des cultures et des savoir-faire du marais. Les participants aux ateliers ont parlé d'une « *nouvelle identité maraîchine* » à créer afin de mieux ancrer les habitants dans leur territoire.

Ce programme d'animation pourrait s'amorcer par la mise en place de trois actions fortes :

1. La mise en place de pépinières communales (à l'image d'une carrière communale où l'on pouvait venir chercher du sable) qui garantirait la provenance des arbres pour les propriétaires ou les collectivités qui voudraient planter des arbres du marais. Cette filière ultra locale expérimenterait la diversité des essences et la diversité des conduites d'arbres comme une sorte de laboratoire communal. Cela nécessiterait une présence humaine régulière pour l'entretien des arbres et l'animation / formation des bénéficiaires.

2. Un programme pédagogique spécifique pour les écoles du territoire avec un ancrage fort à leur paysage du quotidien. Il a même été évoqué l'idée d'une école du marais expérimentale, type école de la nature hors les murs.

3. L'écriture, l'édition et l'animation autour d'un guide du maraîchin avec par exemple tous les droits et les devoirs d'un maraîchin :

« Si tu habites le marais mouillé, tu peux te chauffer avec du bois local ;

Si tu habites le marais mouillé, tu peux amarrer un bateau, tu as de fait un droit d'arrimage ;

Si tu habites le marais mouillé, tes enfants apprendront à l'école à pigouiller et sauront émonder les arbres ;

Si tu habites le marais mouillé, tu peux cultiver tes propres légumes dans les jardins partagés ou tu peux te fournir auprès des AMAP ;

Si tu habites le marais mouillé, on peut te montrer comment curer un fossé et émonder un frêne ;

Si tu habites le marais mouillé, dans ton jardin tu peux planter

Si tu habites le marais mouillé, tu peux contribuer à réduire le nombre d'espèces invasives en ...»

PROJET

LE MARAIS JARDINÉ.



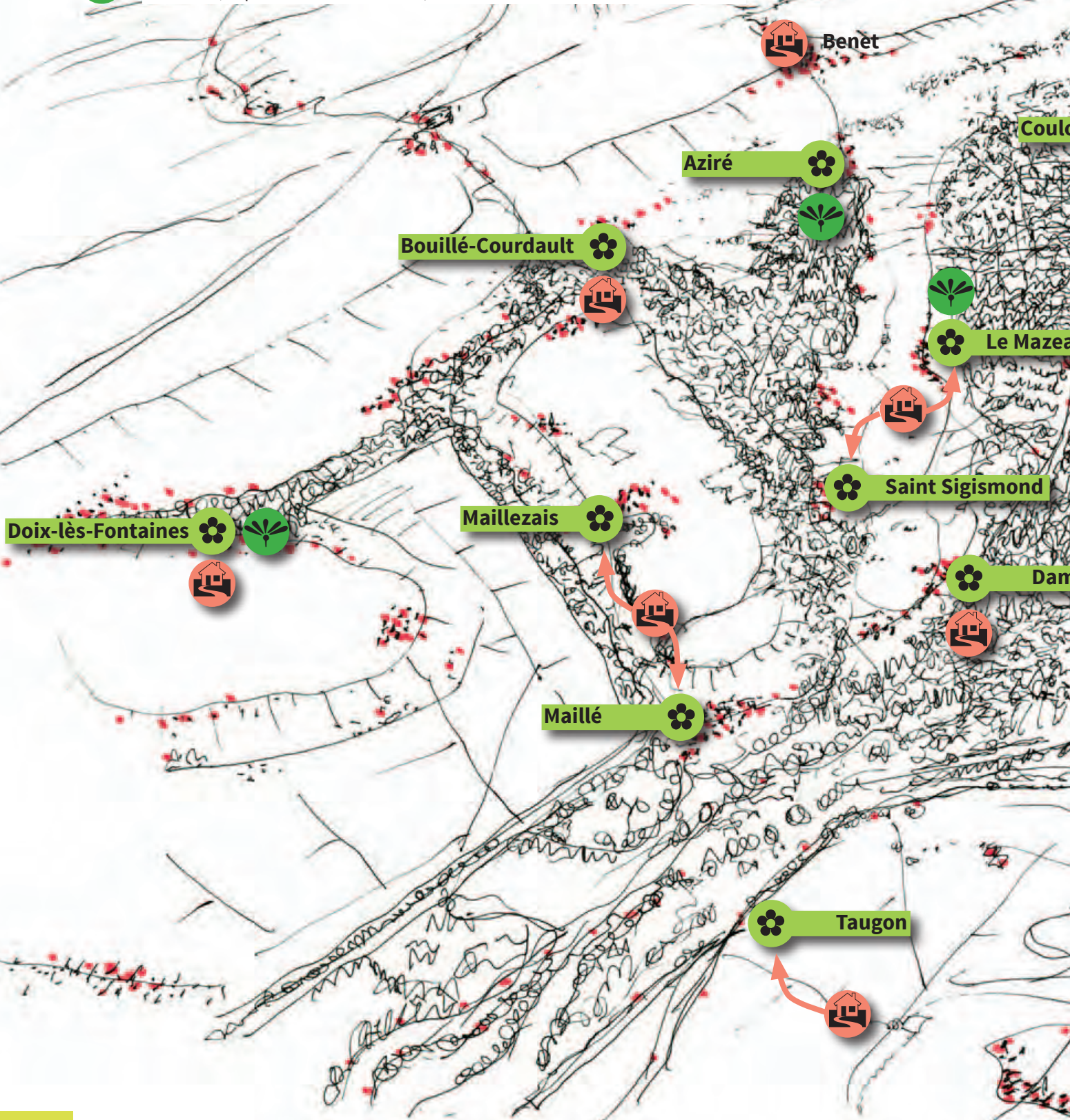
Emplacement potentiel des pépinières communales

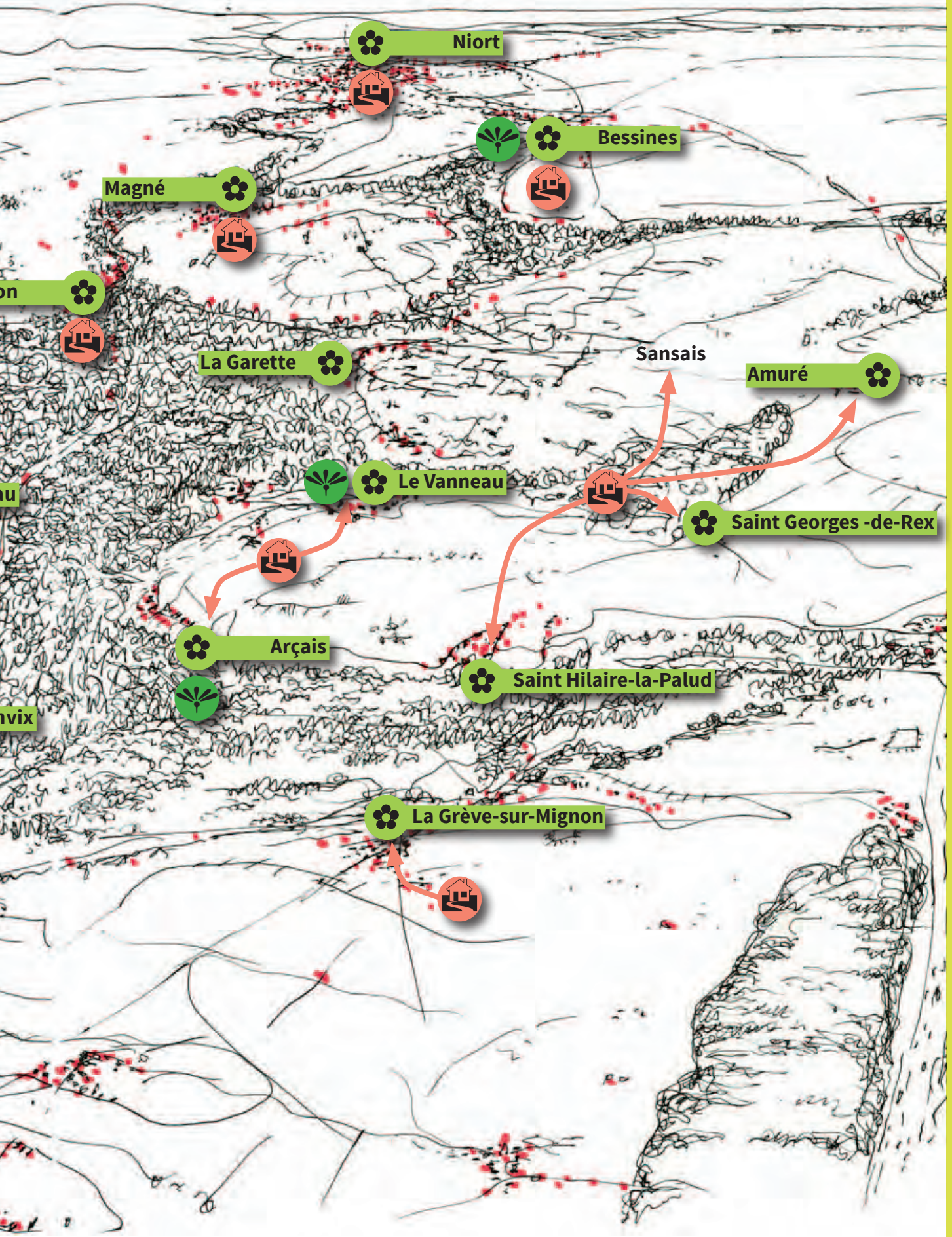


Localisation des écoles et Rassemblements Pédagogiques Intercommunaux (RPI)



Espaces collectifs du marais mouillé, paysages de contacts (jardins, espaces récréatifs, espaces de découvertes...)





Le grand marais d'Arçais et de Saint-Hilaire-la-Palud

3 Notice de projet

Etaient présents à cet atelier,

Pour les acteurs locaux :

- **Philippe Leysse**, agriculteur

Pour le PNR du Marais Poitevin :

- **Jordane Ancelin**, paysagiste, Service Aménagement et Cadre de vie

Pour l'équipe en charge de l'étude :

- **Frédéric Coulon**, agronome

- **Pierre Enjelvin**, photographe

- **Marie Baret**, **Victor Miramand**, **Alexis Pernet**, paysagistes

- **Emmanuel Boitier**, naturaliste - consultant environnement

État des lieux. La parcelle concernée (2,5 ha) se positionne à l'articulation plaine-marais, le long d'une piste carrossable, accès principal descendant au marais du Frêne entre Arçais et le Vanneau, à proximité de Sainte Sabine. Elle se subdivise en deux espaces distincts liés à la topographie : l'un, de pente pour 6 000 m² environ, appartient au versant qui fait lien entre la plaine et le marais ; l'autre, plan, occupant les 1,9 ha restants, appartient au marais à proprement parlé.

La parcelle était occupée par une peupleraie, récemment exploitée. Aujourd'hui, le GAEC de La Paloube, orienté sur l'élevage laitier, en assure la mise en valeur.

Une dualité qui guide le projet. Libérée de ses arbres, la parcelle est l'objet d'une interrogation première : quelle destination agricole lui donner face à une dualité de sol, née d'une nature géologique et d'une situation topographique tranchée et de son ancienne exploitation ? Cette dualité des éléments naturels, doublée d'une histoire encore inscrite dans le parcellaire en lanière, orienté dans le sens de la pente du coteau, guide un projet en deux scénarios qui viennent se surimposer aux deux terroirs existants.

• **L'eau est trop haute ou le sol trop bas.** La plantation de peupliers a, *a priori*, détérioré le sol qui s'est affaïssé tant par tassement sous le poids des arbres que par consommation de la tourbe par ceux-ci, constat local transmis dans cette expression : « le peuplier mange la tourbe ». Ainsi, sur la partie plane de la parcelle, on constate en plusieurs endroits des dépressions remplies d'eau qui, parfois, s'étale en surface de la parcelle. Cette humidité du sol se trouve renforcée par la présence d'une zone de sources alimentée par les eaux pluviales collectées par le plateau calcaire, qui s'infiltrent puis sourdent au pied du coteau.

• **Un espace particulier autrefois jardiné : le versant.** Depuis Sainte-Sabine jusqu'à Arçais, les espaces de contact entre plaine et marais accueillent

PROJET : MARAICHAGE AU MARAIS DU FRÊNE.

de nombreux jardins vivriers, maraîchers et autres vergers, comme on le constate directement ou indirectement à la vue de l'environnement. Le parcellaire en lanière particulièrement lisible de part et d'autre de la voie qui vient de La Garenne le confirme. Les signes de cette ancienne occupation du sol sont encore visibles et vivaces en certains lieux. Le haut de la parcelle en question (portion pentue) se situe dans ce continuum. L'hypothèse d'un retour à ce mode d'exploitation guidera notre réflexion.

Une articulation entre plaine et marais. Dans le temps de l'atelier, s'est donc dessinée une mise en valeur différenciée : d'une part, une valorisation du coteau par la réintroduction d'une activité de maraîchage sur 0,6 ha environ ; d'autre part une destination pour le pâturage du reste de la parcelle, à savoir la partie plane de 1,9 ha.

Pour celle-ci, la présence des dépressions humides, voire gorgées d'eau à certaines périodes de l'année, laisse entrevoir une double vocation. Chacune d'entre elles pourrait constituer, soit un petit réservoir de biodiversité destiné à accueillir des espèces inféodées aux milieux humides, soit un abreuvoir pour les troupeaux, soit les deux... Quoi qu'il en soit, pour répondre à l'une ou l'autre des destinations possibles, les zones humides existantes seraient recréées en leur donnant un profil en pente douce susceptible d'accueillir un large cortège d'hélophytes et la faune qui l'accompagne.

Comme cela a déjà été envisagé pour d'autres scénarios, le pourtour de cette partie de la parcelle, à vocation de pâture donc, accueillera des peupliers noirs conduits pour la production de bois, plantés à une distance de 10 m sur l'alignement et à 5 m en retrait de la limite parcellaire.

Au pied du coteau, à l'endroit où apparaissent les sources alimentées par les eaux de pluie collectées sur le plateau, on laisserait se développer une saulaie directement sur les sources et le long d'un fossé creusé pour conduire l'eau libre vers les fossés existants déjà à l'ouest et à l'est de la parcelle. Cette zone arborée constitue une limite écologique, symbolique entre deux espaces très distincts. Elle marque le passage entre le marais et l'espace de transition, majoritairement installée sur une pente orientée au nord-est, qui se situe dans un continuum bien repérable à l'ouest de la parcelle sur la vue aérienne ci-après (page 29).

L'idée est de développer ici une activité de maraîchage selon les principes de l'agriculture biologique. Seul peut-être ce choix d'une agriculture plus respectueuse de la santé et de l'environnement serait ici nouveau, mais pas celui d'une mise en valeur par le jardin et le verger. On rejoint là, à cet endroit, des modes de mise en valeur tra-

ditionnels, constatés dans bien des situations géographiques identiques, des interfaces entre plateau (plaine) et marais dans tout le grand site.

La création au sud de cette zone de maraîchage, en bordure du chemin qui conduit à La Garenne, d'une haie destinée à la production de petits fruits rouges, offre une diversification possible des productions de l'exploitation maraîchère mais retrouve des images classiques de vergers. À parcourir le marais mouillé, on constate que ces pratiques de jardinage restent vivaces, par exemple en bordure du marais de Doix ou encore au Vanneau. Elles s'affranchissent des contraintes climatiques naturelles par l'utilisation de serres pour abriter les cultures.

De tels équipements sont ici envisagés, dans un premier temps en profitant du seul effet de serre, mais dans un second temps en récupérant la chaleur non utilisée d'une unité de méthanisation (voir ci-dessous) qui pourrait s'installer sur la plaine, donnant au projet une surface territoriale encore différente, un équipement entre marais, coteau et plaine et « nourri » par les productions et les déchets des trois entités.

Une unité de méthanisation : un projet pour tous ?

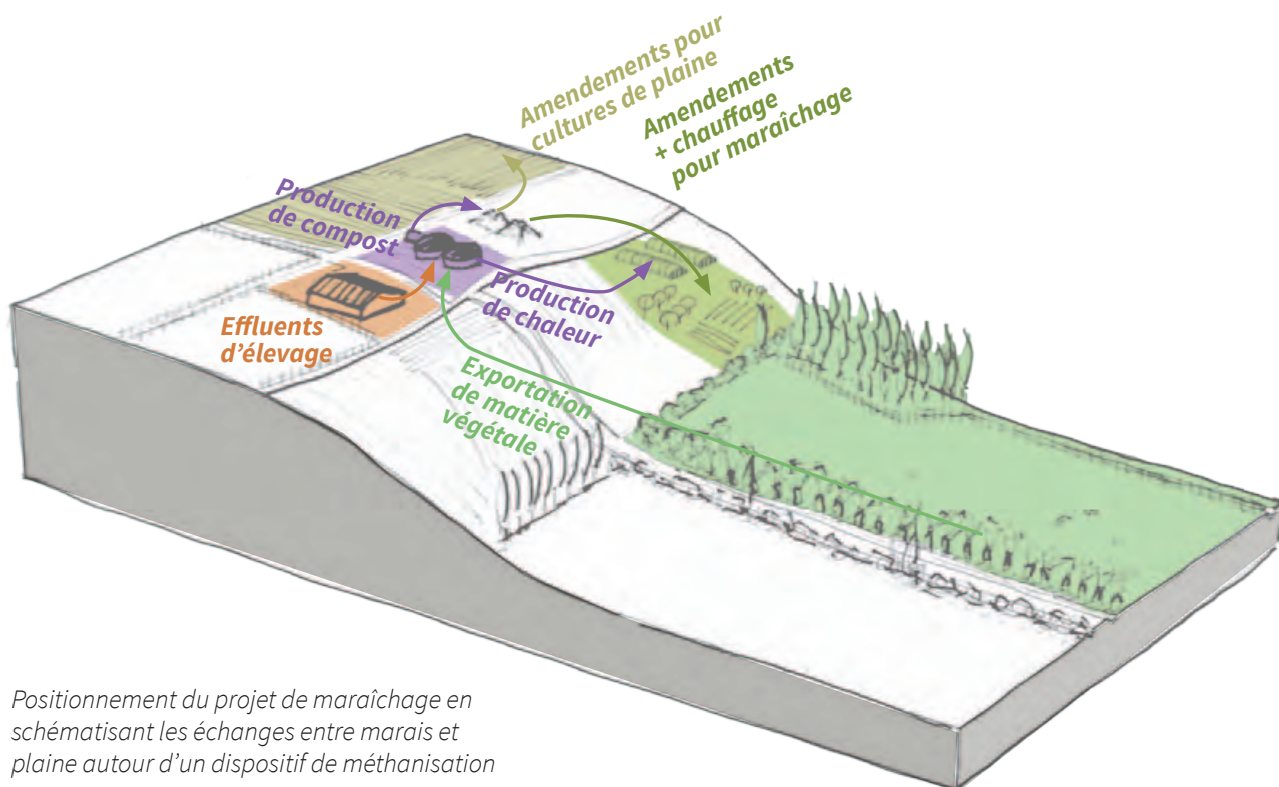
La matière organique, dont la transformation dans des conditions expérimentales précises produit du biogaz (méthane et gaz carbonique), est largement disponible sur place. Elle peut provenir des déjections des bovins

tenus en stabulation, des produits peu ou pas mal valorisables du bûchage des arbres et arbustes du marais, des déchets organiques générés par les ménages (tontes du gazon, ordures ménagères recyclables ...) vivant dans le marais, déposés sur site ou collectés s'ils sont géographiquement éloignés de lui, et des déchets végétaux de l'unité de maraîchage elle-même.

Hormis le biocarburant, le biogaz sert à produire de la chaleur, utilisée dans l'unité de méthanisation elle-même pour son fonctionnement et transformée généralement en électricité. Mais une partie de cette chaleur pourra aussi être orientée vers l'unité de maraîchage, servant à en chauffer les serres, donnant un peu plus sens et de valeur au projet.

Outre sa dimension économique et environnementale, la création de cette –première– unité de méthanisation peut être perçue comme un symbole pour la société maraîchine. Elle fait lien entre des différents espaces d'où sont issues les différentes ressources qui pourvoiront à son fonctionnement et à sa production et, au-delà, entre les producteurs eux-mêmes qui se retrouvent associés –et pourquoi pas solidaires– dans un projet développé aussi pour le bien commun.

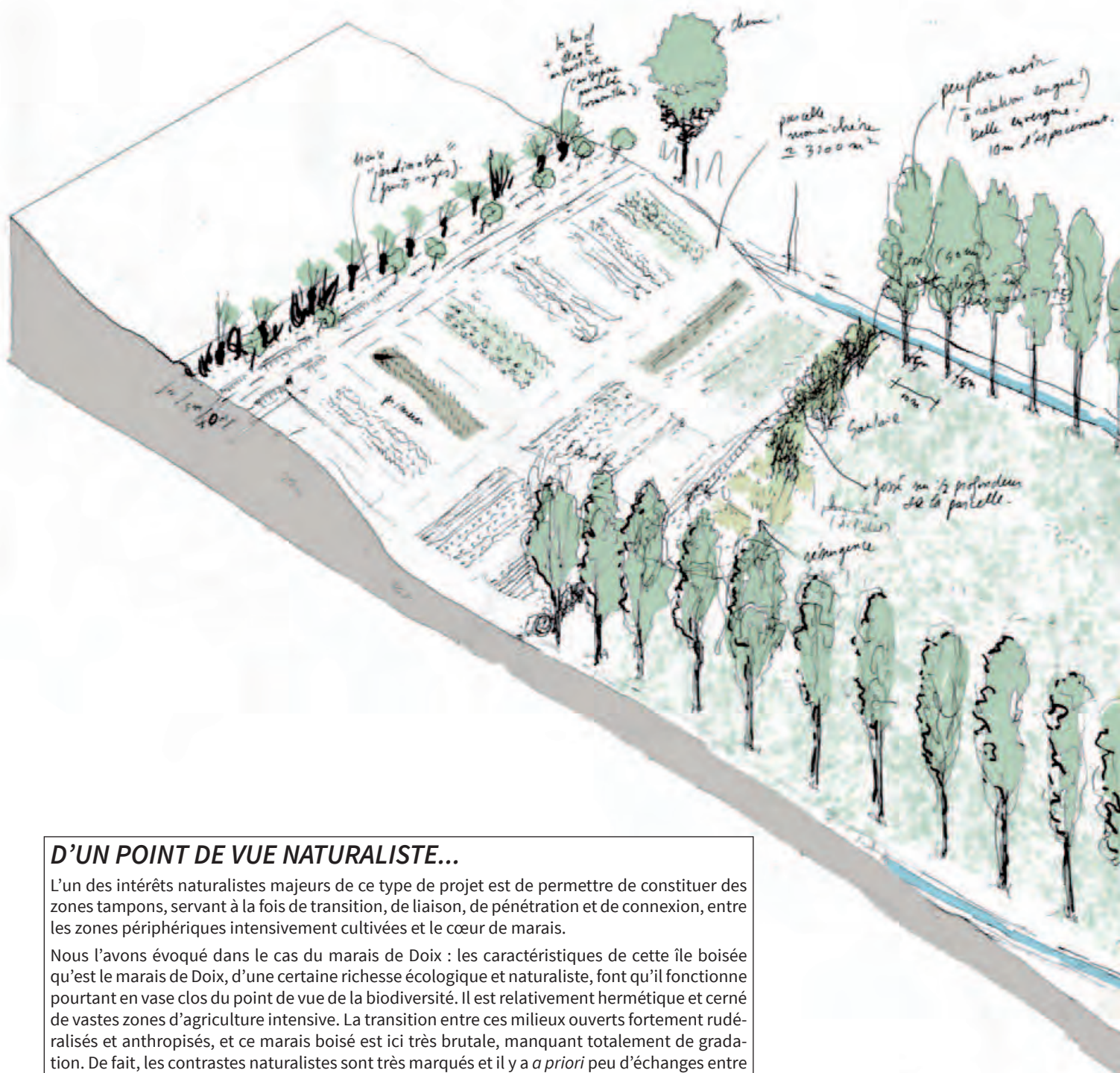
- Système prairial du marais (prés + arbres)
- Unité d'élevage
- Unité de méthanisation
- Maraîchage en agriculture biologique
- Système de culture en champs



Positionnement du projet de maraîchage en schématisant les échanges entre marais et plaine autour d'un dispositif de méthanisation

PROJET

MARAÎCHAGE AU MARAIS DU FRÊNE.



D'UN POINT DE VUE NATURALISTE...

L'un des intérêts naturalistes majeurs de ce type de projet est de permettre de constituer des zones tampons, servant à la fois de transition, de liaison, de pénétration et de connexion, entre les zones périphériques intensivement cultivées et le cœur de marais.

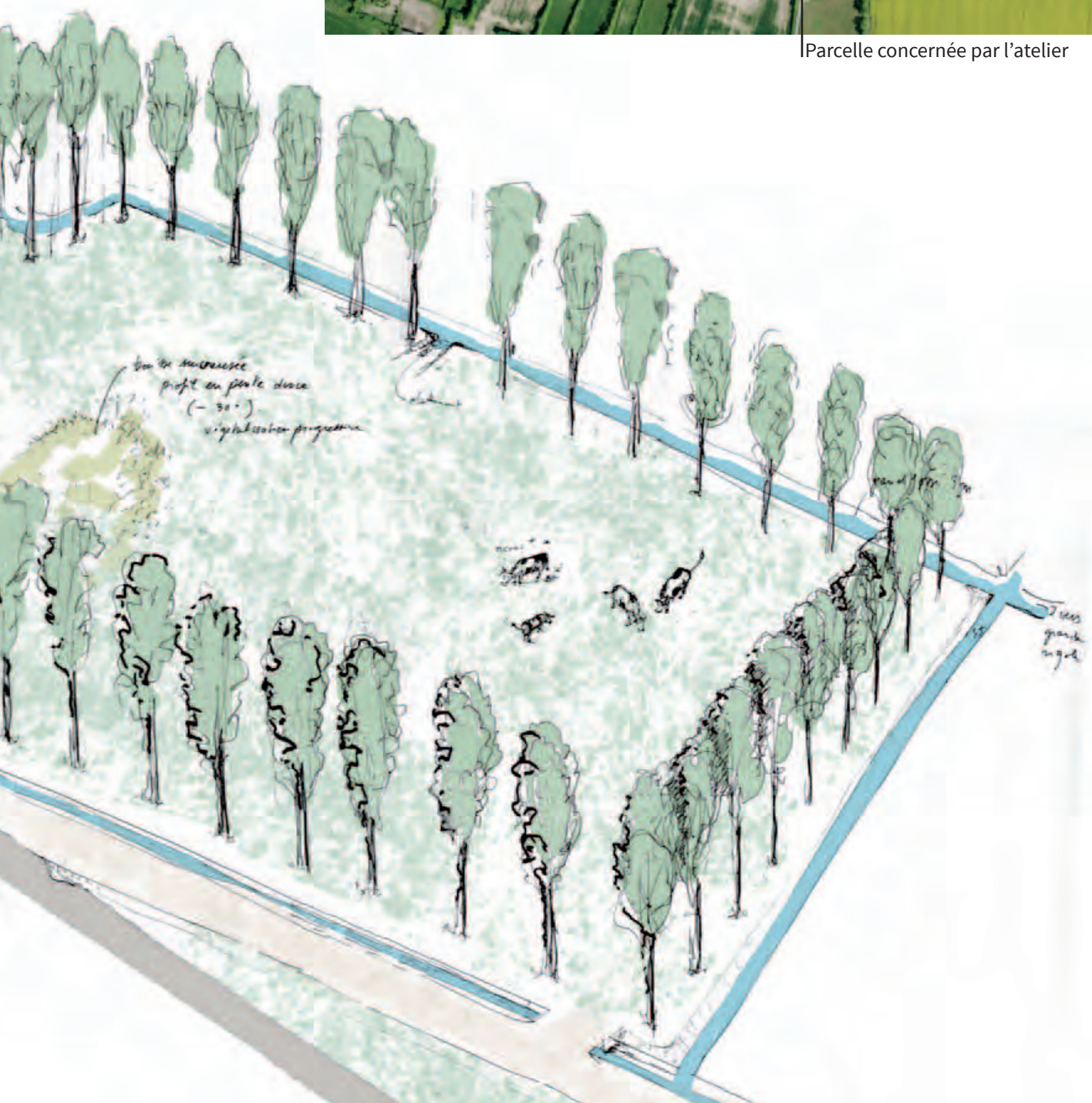
Nous l'avons évoqué dans le cas du marais de Doix : les caractéristiques de cette île boisée qu'est le marais de Doix, d'une certaine richesse écologique et naturaliste, font qu'il fonctionne pourtant en vase clos du point de vue de la biodiversité. Il est relativement hermétique et cerné de vastes zones d'agriculture intensive. La transition entre ces milieux ouverts fortement rudéralisés et anthropisés, et ce marais boisé est ici très brutale, manquant totalement de gradation. De fait, les contrastes naturalistes sont très marqués et il y a *a priori* peu d'échanges entre le marais et son extérieur. Dans ce contexte, toute tentative de 'perméabilisation' du marais est bénéfique à la diversité écologique, en tendant vers une mosaïque beaucoup plus marquée de milieux et des connexions écologiques facilitées (notion de corridors).

Des zones de maraîchage comme celle présentée ici pourraient jouer ce rôle précis de perméabilisation écologique du marais, en étirant et allongeant les « lisières » qui peuvent être abruptes localement entre plateau cultivé et marais. Il y a donc là un rôle structurant certes, mais des effets écologiques secondaires bénéfiques, d'ordre local, pourraient même être envisagés, notamment la présence accrue des insectes pollinisateurs, favorable aux vergers et aux secteurs de maraîchage.

À la lecture du parcellaire, des vestiges d'occupation et à l'écoute des témoignages, retrouver des pratiques traditionnelles de jardinage, encore vivaces ou enfouies, sur une bande 50 m qui fait lien entre plaine et marais, pour aller vers le maraîchage



Parcelle concernée par l'atelier





Les ateliers Grand site Marais mouillé ont été impulsés en 2015, dans le cadre d'une mission de prospective autour du paysage du site classé, sous maîtrise d'ouvrage du Parc naturel régional du Marais poitevin et de l'État. La menace que fait planer la progression de la maladie du frêne (Chalarose) en France sur la population arborée du Marais poitevin est le déclencheur de cette démarche, destinée à explorer tous les paramètres possibles pour un projet de paysage mobilisateur. La première série d'ateliers s'est déroulée en septembre et octobre 2015, mobilisant près d'une centaine d'acteurs (associations, citoyens, élus, agents publics) sur sept premiers sites expérimentaux.

La présente synthèse résulte d'une exploration collective sur l'une de ces situations expérimentales. Elle propose une lecture paysagère du contexte, un récit de la mise en situation proposée par les ateliers, et présente les pistes de projet et d'action débattues par les participants. Cette « mise en projet » ne doit pas être confondue avec une démarche opérationnelle, qui nécessite des arbitrages, une instruction en Commission des sites et un protocole précis de suivi. Les synthèses ont été rédigées de façon à proposer, pour l'ensemble des acteurs du Marais mouillé, une palette de situations et de modalités d'action. Elles constituent donc un matériau pour une proposition à plus grande échelle, basée sur une implication de chacun.

COLLECTIF EN CHARGE DE LA MISSION DE PROSPECTIVE
Victor Miramand / Alexis Pernet / Marie Baret, paysagistes dplg
Pierre Enjelvin, photographe
Frédéric Coulon (Solagro), agronome
Emmanuel Boitier, consultant Environnement
1pasdecote@gmail.com

PARC NATUREL RÉGIONAL DU MARAIS POITEVIN
Jordane Ancelin, paysagiste
Service Aménagement et cadre de vie
2 rue de l'église - 79510 COULON
Tél. 05 49 35 15 20
j.ancelin@parc-marais-poitevin.fr
www.parc-marais-poitevin.fr